# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

### PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

## **DÉCRET N° 2024 - 900 DU 17 AVRIL 2024**

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de développement des arts et de la culture.

# LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin :
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu le décret n° 2024-899 du 17 avril 2024 portant approbation des statuts de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture ;
- sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 avril 2024.

## **DÉCRÈTE**

## Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO**, représentant de la Présidence de la République ;
- madame Coline-Lee TOUMSON-VENITE, représentante de la Présidence de la République;



- monsieur Rachidi RADJI, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale;
- monsieur **Rodrigue CHAOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Blaise TCHETCHAO**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts :
- monsieur Florent COUAO-ZOTTI, président du Conseil artistique de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture ;
- monsieur **José PLIYA**, membre du Conseil artistique de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

## **Article 2**

Monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture.

#### **Article 3**

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans, renouvelable, pour compter de la date de leur installation.

### Article 4

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

### Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2023-483 du 20 septembre 2023 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement des Arts et de la Culture ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 17 avril 2024

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat

Modeste Tihounté KEREKOU

Ministre intérimaire

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; C.COM 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MEF 2; MTCA 2; AUTRES MINISTERES 19; SGG 4; INTERESSES 7; JORB 1.